

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SYLVIE LEBLANC	Numéro de permis 2015958	Date d'inspection Le 21 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie chez Sylvie		Numéro de téléphone (506) 384-7369	
Adresse 366 rue Beaumont Dieppe NB E1A 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	21 juin 2024	21 juin 2024
Commentaires : L'inspectrice a reçu par courriel de la planification du mois de mai et juin 2024. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
L'inspectrice a reçu par courriel de la planification du mois de mai et juin 2024.			
Aucune inspection sur les lieux n'a été effectuée.			

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 juin 2024

Date

original signé par
Sylvie LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 juin 2024

Date